

LA GESTION DES IMMOBILISATIONS DANS LES ENTREPRISES, THÈME D'UNE CONFÉRENCE À LA CFCIM

21/11/15 publié par SB

FINANCES

La Chambre Française de Commerce et d'Industrie (CFCIM) et sa commission juridique, fiscale et sociale ont organisé le 17 novembre dernier une conférence sous le thème « La gestion des immobilisations dans les entreprises, aspects comptables fiscaux et opérationnels », aux locaux de la CFCIM à Casablanca.

Cette rencontre a vu la présence de M. Bennaceur Bousetta, expert-comptable, commissaire aux comptes et directeur associé du cabinet BBP et Partners, et M. Khalid Lazraq, expert-comptable gérant associé du cabinet GRIFFE CONSEIL, et membre de la commission nationale de recours fiscal.

Lazreq, dans son allocution, a commencé par expliciter les aspects comptables et juridiques de la gestion des immobilisations en soulignant l'existence de trois types de lois qui les cadrent à savoir: la loi 44-03 qui modifie et complète la loi 9-88 précisant que la valeur des éléments actifs et passifs de l'entreprise doit faire l'objet d'un inventaire au moins une fois par exercice, le code général de normalisation (CGNC) ainsi que le code général des impôts (CGI).

«La pratique comptable consiste à adapter la comptabilité au juridique», a ajouté M. Lazreq.

En outre, l'article 14 de la loi 9-88 apporte des précisions concernant les règles d'enregistrement des immobilisations à l'actif, les règles d'amortissement ainsi que la comptabilisation des plus et moins values latentes.

Le volet de l'inventaire physique était très présent dans la présentation de M. Lazreq à travers l'explication de son apport à l'entreprise, principalement le respect de l'obligation légale, la quantification et la revalorisation des immobilisations existantes ainsi que la détection des immobilisations inutilisables.

Un inventaire réalisé dans les normes nécessite une organisation au préalable, une sensibilisation et une large communication, a expliqué M. Lazreq, avant d'ajouter que le responsable de l'inventaire joue un rôle majeur dans la tenue de la bonne marche de cette opération, et ce à travers le contrôle et l'établissement des rapports.

Dans le même sens, les différents travaux d'inventaire sont forcément suivis par une exploitation des résultats obtenus qui consiste en une centralisation des données, l'établissement des rapprochements nécessaires, l'analyse des écarts ainsi que le traitement comptable.

Et enfin, au courant de la même présentation, M. Lazreq a souligné l'importance cruciale de la mise en place d'une gestion optimisée des immobilisations selon le cheminement suivant :

- Un cadrage et analyse de l'existant
- Restructuration, des immobilisations
- Inventaire physique
- Procédures de pérennisation
- Mise en place d'un système d'information

Pour sa part, M. Bousetta s'est intéressé aux différents aspects fiscaux en distinguant entre deux types de fiscalité, à savoir la fiscalité de l'Etat et celle locale. Cette dernière comporte trois sous types de taxes : la taxe sur les services communaux, la taxe professionnelle et celle sur les terrains non bâtis.

Dans le cadre de la promotion des TPME, M. Bousetta a cité les différents avantages que procure la convention d'investissement avec l'Etat via sa contribution à certaines dépenses liées à l'investissement, une exonération des droits de douane ainsi que de TVA.

Les sources de l'optimisation fiscale étaient au coeur du débat ; les éléments qui procurent cette finalité sont principalement :

- La revue des bases déclaratives à la taxe
- Le développement des logiciels et matériel informatique
- La revue des taux d'imposition

La conférence a été prolongée par un débat et des échanges très riches en informations et cas pratiques entre experts, chefs d'entreprises et professionnels.

Souhir Benkirane